

## VILLE NATURE ET VILLE BITUME : LE PLEIN AIR FAIT-IL LE PONT ET LE POIDS?

Par André Thibault, Ph. D., Directeur  
de l'Observatoire québécois du loisir

Le rôle et les objectifs des services municipaux de loisir en matière de plein air méritent une réflexion en profondeur alors même que la demande et la pratique de la population dans ce domaine présentent la plus forte hausse de tous les secteurs du loisir. Cette importante demande requiert-elle la contribution des spécialistes du loisir ou seulement celle des aménagistes? Faut-il laisser la fonction de répondre à la demande aux seuls acteurs régionaux ou provinciaux? Où en est le plein air urbain?

Ce bulletin de l'Observatoire québécois du loisir cherche à répondre à ces questions. Le texte de ce bulletin a récemment été publié dans la revue *Agora-forum* 2012, vol.35 #1.

### 1- LES SERVICES DE LOISIR MUNICIPAUX PEU PRÉSENTS, PEU ACTIFS

Les services de loisir municipaux ont-ils joué un rôle de leader dans l'aménagement ou l'animation de la promenade Champlain à Québec, du sentier du Lac-des-Nations à Sherbrooke, de la Promenade de la mer à Rimouski, du parc du Mont-Royal à Montréal ou de l'île Saint-Quentin à Trois-Rivières? Pourtant, ce sont là des lieux de plein air urbain hautement fréquentés. La même question pourrait être posée à propos des sentiers de vélo, de marche et de ski de fond. Aurait-on plus de réponses affirmatives?

Aborder le plein air sous l'angle des services municipaux de loisir, c'est faire face à un paradoxe. Tous reconnaissent que le plein air est une dimension centrale de la vie de loisir, mais très peu de services de loisir sont dotés d'une division du plein air ou des espaces verts, ou ont créé un poste de responsable du plein air<sup>1</sup>. Les municipalités qui s'engagent dans le secteur du plein air le font rarement, sauf dans quelques grandes villes, par leur service de loisir. Elles confient généralement le mandat au service de l'aménagement ou aux services techniques, ou encore à une corporation paramunicipale. Pourtant l'expertise et les compétences des services de loisir sont de plus en plus requis pour assurer la connaissance et la prise en compte des attentes des usagers, ainsi que l'adéquation de

l'offre à la demande. Y a-t-il là un chantier à mettre en œuvre?

En milieu rural, où se trouve le plus grand nombre de lieux naturels de pratique d'activités de plein air, les institutions publiques, y compris les municipalités, sont à toutes fins utiles absentes hormis les parcs nationaux et les terres publiques.

Les municipalités rurales présentent une capacité limitée à offrir à leurs citoyens les services et les aménagements utiles et ont néanmoins plusieurs responsabilités en matière de préservation et d'affectation des usages des milieux forestiers et des plans d'eau. Elles jouent un rôle significatif à l'intérieur des commissions régionales des ressources naturelles et du territoire dont le mandat consiste à planifier, concerter et promouvoir le développement des régions dans le domaine des ressources naturelles et du territoire. Au cœur de ces enjeux, se trouve le caractère secondaire des fonctions récréatives par rapport aux fonctions industrielles ou, même, au plein air touristique. Quels intérêts les municipalités rurales sont-elles tentées de privilégier : ceux de leurs propres citoyens ou ceux des urbains qui, nombreux, utilisent les ressources naturelles pour leurs activités de loisir en plein air?

<sup>1</sup> Comme c'est le cas à la Ville de Saguenay.

## 2- NOMBREUX INTERVENANTS : QUI CONCERTE?

Au gouvernement provincial, nombreux sont les ministères qui agissent sur les conditions de pratique du loisir de plein air. On régit la faune, la forêt et les lacs, on encadre les chasseurs, les pêcheurs et les motoneigistes, on exploite quasi commercialement les parcs et on veille à la sécurité des usagers.

De nombreux acteurs interviennent également, du niveau local au niveau provincial en passant par le régional, mais généralement sans maîtrise d'œuvre ni concertation. Sur le plan régional, certaines URLS se reconnaissent une mission avec la complicité de la Conférence des élus. Par ailleurs, à l'initiative du Conseil québécois du loisir, bon d'acteurs du loisir de plein air non motorisé ont adopté une position commune<sup>2</sup>, un mécanisme de concertation et un plan d'action<sup>3</sup> pour :

- établir une concertation durable des acteurs du loisir de plein air;
- trouver les moyens pour soutenir son action;
- provoquer une concertation interministérielle en matière de loisir de plein air, dont le MELS assurera le leadership;
- sensibiliser la population à la pratique du plein air.

Voilà qui appelle les professionnels du loisir à mettre leur compétence en matière de connaissance des attentes de la population au service du déploiement de l'offre de service en réponse à la demande croissante et diversifiée en de plein air.

## 3- UNE DEMANDE CROISSANTE ET DIVERSIFIÉE

La croissance de la demande est claire. Voici quelques chiffres.

1. Un sondage SOM de la Ville de Montréal a montré que les parcs, espaces verts et pistes cyclables constituaient le type de service le plus utilisé (86 % l'utilisaient en moyenne 80

fois par an alors que 44% utilisaient les services avec encadrement)<sup>4</sup>.

2. Un sondage de l'Observatoire québécois du loisir a révélé que 44% des personnes âgées utilisaient les sentiers récréatifs et les pistes cyclables (les ressources les plus utilisées par ce groupe d'âge)<sup>5</sup>.
3. Une enquête de l'Institut de la statistique du Québec, pour le compte du Secrétariat au loisir et au sport, a indiqué que 67 % des Québécois pratiquaient le vélo de loisir au moins 10 fois par année, 58 %, la randonnée pédestre, 68 %, l'observation de la nature, 43 %, le ski de fond, 45 %, le ski alpin, 45 % le surf des neiges et 29 % les activités nautiques à rames<sup>6</sup>.
4. Selon une enquête américaine<sup>7</sup>, les cinq activités dont le nombre de jours de pratique annuelle augmentera le plus d'ici 2050 sont la visite des sites historiques (11 %), le ski alpin (110 %), la motoneige (99 %), la visite de lieux (98 %) et les activités non consommatrice de pleine nature (97 %).
5. Au Québec, 800 000 personnes pratiquent la motoneige, 20 400 touristes nord-américains viennent au Québec et 132 150 locations journalières sont effectuées par des touristes ne provenant pas d'Amérique du Nord<sup>8</sup>.
6. Les permis de chasse sont passés de 481 331 en 1998 à 514 530 en 2011, alors que ceux de pêche se sont maintenus autour de 700 000, durant la même période<sup>9</sup>.

Ces données ne tracent pas un portrait complet, mais elles reflètent bien une tendance lourde à jouer dehors et à vivre en milieu naturel, à la ville et à la campagne.

---

<sup>2</sup> Conseil québécois du loisir (2008, *Position commune*, Séminaire Loisir de plein air 2008, [http://www.loisirquebec.com/doc/pdf/00001620\\_Position\\_commune2008.pdf](http://www.loisirquebec.com/doc/pdf/00001620_Position_commune2008.pdf).

<sup>3</sup> Conseil québécois du loisir (2011), *Document explicatif*, incluant le plan d'action, [http://www.loisirquebec.com/doc/pdf/00001624\\_Mecanisme\\_de\\_concertation.pdf](http://www.loisirquebec.com/doc/pdf/00001624_Mecanisme_de_concertation.pdf).

---

<sup>4</sup> SOM (2003), *Sondage sur la satisfaction de la population montréalaise à l'égard de l'offre de service municipale en sports et loisirs*, Ville de Montréal, Service sport et loisir, p. 7.

<sup>5</sup> Thibault, André (2009), «Les jeunes vieux donnent un avant-goût des besoins en loisir et des défis à relever», *Bulletin*, Observatoire québécois du loisir, vol. 6 n° 9, p. 3.

<sup>6</sup> Institut de la statistique du Québec (2006), *Enquête québécoise sur les activités physiques, sportives et de loisir*, p. 17.

<sup>7</sup> Bowker, English, Cordell (1995), *Projections of Outdoor Recreation Participation to 2050*, [http://courseweb.edteched.uottawa.ca/lsr2121/new/Cordell\\_2050.pdf](http://courseweb.edteched.uottawa.ca/lsr2121/new/Cordell_2050.pdf), consulté le 8 janvier 2012. p. 349.

<sup>8</sup> Fédération des clubs de motoneige du Québec, <http://www.fcmq.qc.ca/accueil.asp>, consulté le 8 janvier 2012.

<sup>9</sup> Ressources naturelle et faune, Gouvernement du Québec, Ventes totales de permis de chasse, pêche et piégeage, <http://www.mrn.gouv.qc.ca/faune/index.jsp>, consulté le 8 janvier 2012.

#### 4- LES DÉTERMINANTS D'UNE EXPÉRIENCE DE PLEIN AIR DE QUALITÉ

Que dit la recherche sur les pratiquants du plein air? D'abord que plusieurs facteurs influencent leur satisfaction et que la prise en compte de ces facteurs est essentielle à une offre de service de qualité<sup>10</sup>.

Pour les adeptes, le plein air est une expérience plus qu'une activité dans la mesure où les participants à une même activité recherchent des satisfactions différentes et exigent des conditions sociales, physiques et psychologiques tout aussi différentes. Ainsi le lieu, les aménagements, la nature et la composition du groupe, le niveau de difficulté, l'horaire, l'emplacement et la distance influencent la satisfaction. Par ailleurs l'âge, le niveau économique, le lieu de résidence influencent les attentes des personnes. Des différences de pratique sont aussi observées selon les types de milieux naturels et la composition sociodémographique de la population.

La pratique du plein air est souvent associée à la recherche de tranquillité et d'une nature bien préservée. Dès lors, la capacité écologique et sociale des sites doit être prise en compte. Les pistes cyclables et les sentiers de marche bondés et utilisés à de multiples usages par des groupes se comportant différemment les uns des autres sont déjà source de conflits. Selon les études sur la question, la conception même des aménagements semble le plus important facteur pour garantir cette qualité. Des standards sont donc requis bien au-delà des impératifs de sécurité.

Les connaissances acquises au sujet des adeptes du plein air, leurs attentes, les déterminants de leur satisfaction et la fulgurante diversification des modèles de pratique montrent clairement que l'intervention en plein air requiert de plus en plus de connaissances et de compétences professionnelles pour que l'on puisse offrir aux citoyens la meilleure expérience de plein air possible. Toutefois, les professionnels du loisir ne peuvent agir seuls; ils devront privilégier la multidisciplinarité et faire équipe avec urbanistes, ingénieurs, architectes et, parfois, promoteurs.

---

<sup>10</sup> Terrant, Bright, Smith, Cordell, «Motivations, attitudes, preferences and satisfactions among outdoors recreationists», in Cordell (1999), *Outdoor Recreation in American Life: a national assessment of demand and supply trends*, Sagamore, p. 410.

#### 5- VISION DE L'OFFRE DE SERVICE EN LOISIR DE PLEIN AIR : AMÉNAGEMENT, ACCESSIBILITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DIVERSITÉ

En plein air comme dans les autres domaines, la mission des services de loisir municipaux reste la même : rendre accessibles les conditions d'une expérience de loisir satisfaisante pour les personnes et procurer les bénéfices du loisir recherchés par et pour la collectivité, notamment la qualité de vie, la santé et le développement personnel et des communautés sur les plans social, culturel et économique. S'ajoute l'éducation et la conscience environnementale, patrimoniale et l'occupation dynamique du territoire. Les objectifs spécifiques sont :

- l'accessibilité du territoire et du milieu alors que les conflits d'usage, la privatisation et la distance en limitent l'accès;
- la qualité physique et écologique du milieu et des aménagements qui permettent une expérience de plein air et préservent l'environnement tantôt en milieu urbain, tantôt en pleine nature;
- une diversité et une polyvalence des aménagements et de l'animation pour faciliter la personnalisation des services et des expériences, généralement réalisés en « pratique libre ».

En plein air urbain, l'importance accordée aux aménagements soulève la question de la conception de la ville et des quartiers comme lieux aménagés. Il faut alors aborder l'univers de l'urbanisme, du paysage, du développement durable et du pouvoir réglementaire de la municipalité. Le loisir et ses valeurs exigent une vision cohérente et intégrée du « dehors » et du milieu naturel urbain. Pour établir les standards et la vision, il faut ajouter aux fonctions habituelles des services de loisir la collaboration assidue, et même l'encadrement des projets loisir, avec les services d'urbanisme et d'aménagement. Voilà un chantier à mettre en œuvre.

Deux références mondiales émergent des milieux de l'urbanisme et peuvent servir de toile de fond à la vision du milieu d'expérimentation du plein air : le mouvement du nouvel urbanisme et les politiques du paysage.

## Le nouvel urbanisme

Le nouvel urbanisme est défini dans une charte<sup>11</sup> qui plaide pour l'instauration d'une politique publique et de pratiques d'aménagement qui s'appuient sur les fondements suivants : les quartiers doivent accueillir des populations diverses et proposer des usages variés; les villes doivent être conçues pour faciliter la circulation des piétons, des transports en commun et aussi des véhicules automobiles; leur forme doit être déterminée par des espaces et des bâtiments publics accessibles à tous; les espaces urbains doivent être modelés suivant une architecture et un paysage qui mettent en valeur le contexte local quant à l'histoire, au climat, à l'écologie et aux méthodes traditionnelles de construction.

La plupart des activités domestiques quotidiennes doivent s'effectuer dans un périmètre accessible à pied pour assurer l'indépendance de ceux qui ne conduisent pas, comme les personnes âgées et les enfants. Le réseau de voirie doit être dessiné pour encourager la marche à pied, réduire le nombre et la longueur des déplacements automobiles et préserver l'énergie.<sup>12</sup>

En somme, les rues pour les automobiles ne constituent pas la seule toile qui sous-tend la ville. Le réseau vert et humain se superpose au réseau bitumineux comme trame sur laquelle se tisse la ville. Le plein air urbain y trouve toute sa portée et occupe dès lors une place centrale dans la ville et influence la vision même de la ville.

## La charte québécoise du paysage<sup>13</sup>

Le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. Il allie un ensemble d'éléments environnementaux aux multiples actions de l'homme. Il touche autant le milieu naturel que le bâti.

La Charte du paysage québécois formule des principes qui reposent sur le fait que « le paysage évolue et se modifie constamment, si bien que toute intervention doit :

- tenir compte de sa spécificité et de ses caractères particuliers;
- reposer sur une connaissance adéquate de ses dimensions temporelles, géographiques, économiques, patrimoniales, culturelles, écologiques et esthétiques;
- s'appuyer sur un exercice participatif et démocratique de la collectivité en vue d'assurer l'équité lors de tout arbitrage;
- assurer un développement durable fondé non seulement sur la viabilité économique, mais aussi sur le droit des citoyens à vivre dans un cadre de vie qui leur soit culturellement significatif. »

Concrètement, appliquer les principes de cette charte, c'est agir de façon écoresponsable et assurer la qualité de l'expérience du plein air.

## 6- VERS UNE POLITIQUE MUNICIPALE DE PLEIN AIR

Au terme de cet examen de la relation entre municipalités et plein air, il est clair que la ville se transforme sous la pression des pratiques des citoyens et de l'évolution de leur vision du milieu urbain. Émerge alors une ville nature dans la ville bitume.

Vivant au cœur des municipalités et porteurs des attentes des citoyens en loisir, les services de loisir doivent ouvrir un chantier en loisir de plein air, se donner une vision et des valeurs en la matière, et développer des alliances avec les services qui aménagent les lieux de plein air. Les associations de municipalités doivent aussi assurer de la meilleure façon possible le pont entre l'urbain et le rural, entre le plein air urbain et la pleine nature.

<sup>11</sup> Voir <http://www.cnu.org/sites/www.cnu.org/files/Charte-francais.pdf>

<sup>12</sup> Voir Congress for the New Urbanism, <http://www.cnu.org>, et Conseil pour l'urbanisme européen, <http://www.ceunet.org/index.html>.

<sup>13</sup> Conseil du paysage québécois (2000), *Charte du paysage québécois*, <http://www.paysage.qc.ca/cpq/charte.pdf>, consulté le 11 janvier 2012.